

L'honorable sénateur Hayden propose que ce bill, tel que modifié soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, tel que modifié.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (442), intitulé: "Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de lignes ferroviaires depuis Saint-Félicien jusqu'à Chibougamau et depuis Chibougamau jusqu'à Beattyville, dans la province de Québec, et depuis Hillsport, sur la voie principale des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'à Manitouwadge-Lake, dans la province d'Ontario", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Macdonald dépose sur la Table:—

Rapport concernant les opérations en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour l'année de récolte 1952-1953. (Texte anglais).

Accord commercial entre le Canada et l'Espagne, signé à Madrid le 26 mai 1954. (Textes anglais et français).

Accord commercial entre le Canada et le Portugal, signé à Lisbonne le 28 mai 1954. (Textes anglais et français).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macdonald propose que le Bill (Q-15), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.